



SEANCE ORDINAIRE DU 6 MARS 2012

ORDRE DU JOUR

1. Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 17 janvier 2012.
2. Compte-rendu de la commission urbanisme du 25 janvier 2012.
3. Compte-rendu de la commission culturelle du 15 février 2012.
4. Compte-rendu du conseil municipal trans-frontalier du 7 février 2012.
5. Conseil Municipal des Enfants : résultat des élections.
6. Création d'un poste d'agent technique en Contrat Unique d'Insertion.
7. Programme de formations pour élus.
8. Indemnité stagiaire.
9. Versements des subventions accordées au collège de Benfeld et au lycée d'Erstein.
10. Conventions entre le FC SAND et la mairie :
 - pour la mise à disposition des locaux et des terrains,
 - pour l'installation de la tondeuse à gazon.
11. CNAS : mise en place de la charte de l'action sociale.
12. Divers.

Secrétaire de séance : Benoît ANDRES

Membres présents : Denis SCHULTZ (Maire), Jean-Paul BRUGGER (1er Adjoint au Maire), Jean-Luc GOERGER (2èm Adjoint au Maire), Daniel SCHNELL (3èm Adjoint au Maire), Benoît ANDRES, Marie-Jo EUDELIN, Fabienne GOERGER, Laurent MEYER, Anny RIEGEL, Martin SCHROETTER, Pierre SCHNEIDER et Maurice WEIBEL.

Membres excusés : Catherine SCHOTT, procuration à Laurent MEYER, Nathalie SIEGLER, procuration à Denis SCHULTZ.

En préambule à la séance, le Maire signale la nécessité de rajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Point 12 : Recrutement de personnel contractuel pour besoin exceptionnel.
- Point 13 : Contrat de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une aire phytosanitaire.

Point de l'ordre du jour N° 1.

Objet : Adoption du compte-rendu du conseil municipal du 17 janvier 2012

Le compte-rendu de la séance du 17 janvier 2012 est adopté à l'unanimité.

Point de l'ordre du jour N° 2.

Objet : compte-rendu de la commission urbanisme du 25 janvier 2012

1/ Convention de rétrocession de la voirie avec le Carré de l'Est.

M. Schoenenberger a présenté son projet à la commission. La commission propose que le texte de la convention de rétrocession stipule clairement ces principaux points : structure de la chaussée, obligation de maintien et d'entretien de la végétation de la transition paysagère de la copropriété (telle qu'exigée par le PLU), éclairage public basse consommation, structure de la chaussée adaptée à la circulation des camions du Smictom. Les gestionnaires des réseaux participeront aux réunions de chantier. La rétrocession se fera à titre gracieux. Le conseil municipal adoptera la convention rédigée dans ces termes et après avis du SDAU.

2/ Autorisations d'urbanisme : M. Breysach, 1a rue du Gal Vix, DP panneaux photo voltaïques.

3/ DIA :

- M. Dogan, impasse du moulin, ancienne usine, vend 339,67 m² de locaux au prix de 100 000 € à la SCI Alevim (Jacques Herfeld) domiciliée au 24 rue du moulin à Sand.
- La S.A. Maison Koenig vend un terrain de 506 m² à la SCI GRK au prix de 1 400 €
- ➔ **Pour ces deux ventes le maire n'a pas fait valoir son droit de préemption.**

4/ Point sur les travaux :

- **Eclairage public :** les tranchées viennent d'être refermées. La remise en état des trottoirs et des espaces verts est en cours. La réinstallation du radar est faite. Il y a un problème de synchronisation de l'éclairage entre les routes de Sélestat et de Strasbourg (23 min d'écart) qui doit être réglé.
- **Traversée d'Ehl :** la commune de Sand, la Cocoben et la commune de Benfeld se sont entendues sur le projet pour la traversée d'Ehl et la piste cyclable Sand-Ehl-plan d'eau. La réalisation ne se fera probablement pas dans l'immédiat car il faut acquérir des terrains et résoudre la question du ruissellement des eaux de pluie.
- **Antenne SFR :** la commune a rappelé à SFR ses engagements pour l'information des riverains, ce qui devrait être fait dans les prochaines semaines.
- **Rue du Gal Vix et rue du Gal Leclerc :** la Cocoben a lancé les appels d'offre pour la maîtrise d'oeuvre. Le conseil regrette cette mise en oeuvre tardive étant donné que les responsables avaient été rencontrés à ce sujet en mai 2011. Le chantier risque de ne se faire qu'en automne.

5/ Chemin de Matzenheim : le maire fait savoir que la commune de Matzenheim a déposé un recours gracieux contre le permis accordé à la société Carré de l'Est, arguant que si on n'impose pas la desserte du lotissement par un accès direct à la RD 829, les résidents passeront par le chemin agricole. La commune de Matzenheim ne veut pas participer à l'installation d'une barrière sur le chemin mais serait prête à céder le dernier tronçon du chemin. Le conseil n'est pas d'accord pour que la barrière soit entièrement à la charge de notre commune. Sand a par ailleurs déjà financé la moitié du tronçon de ce chemin.

Le Maire propose de répondre au recours en avançant les arguments suivants :

- le PLU ne permet pas l'accès par la RD 829. Pour mémoire le PLU a été approuvé par les PPA et soumis notamment à l'avis de la commune de Matzenheim.
- Le maire de Matzenheim suggérait lors d'une rencontre le 17 janvier dernier que l'accès aurait

pu être imposé dans la taxe d'aménagement, mais cette taxe n'existait pas au jour de la signature de l'arrêté du permis.

Pierre SCHNEIDER avance que même si on ne peut pas créer de voie de desserte vers la RD 829, cela aurait semblé cohérent. Jean-Paul BRUGGER répond que le PLU a été long à élaborer, longuement discuté et qu'on ne peut le remettre en question. De plus, cette desserte créerait un appel de véhicules vers la rue de Matzenheim et une arrivée dangereuse sur la RD à angle droit, et dépendrait de toute façon d'une démarche du Département.

6/ Servitude de passage - Terrain Reibel

Dans le cadre de la construction de sa maison, M. Jérôme REIBEL a sollicité la commune pour la constitution d'une servitude de passage et de réseaux au profit de la parcelle section B n°267 et grevant la parcelle communale section B n°1301/268.

La parcelle est actuellement louée à M. Hubert KIENNERT, mais la commune est légalement tenue à accorder cette servitude de passage, ce qui signifie qu'il faudra indemniser le locataire actuel. Les travaux de réalisation du chemin se feront en même temps que la construction de la maison.

La commission propose de délimiter une servitude de passage de 6 m de large au bénéfice de l'accès à sa parcelle à M. Jérôme Reibel, mais de lui faire prendre en charge les frais de géomètre pour la délimitation de la bande de terrain concernée, les frais de réalisation et d'entretien du chemin de passage sur la parcelle communale, de l'installation et de l'entretien des réseaux nécessaires entre la voirie publique et la parcelle de M. Reibel ainsi que les frais de notaire. Le cheminement de ces réseaux se fera en accord et sous la supervision du propriétaire (la commune). En accord avec M. Hubert Kiennert, la commune propose de transférer la location de cette bande de terrain sur 80 m de long, soit environ 4,80 ares, de M. Hubert Kiennert à M. Jérôme Reibel jusqu'au terme actuel du bail des terres communales. Cette location sera facturée aux mêmes conditions financières que celles qui lient la commune pour la bail actuel à M. Kiennert.

La commune devra en outre prendre à sa charge les coûts suivants (voie publique) :

- extension du réseau d'eau potable jusqu'au droit de la parcelle communale : 10 600 € HT
- pose d'un regard d'assainissement au droit de la parcelle communale : 2 200 € HT
- pose d'un regard pour les compteurs d'eau au droit de la parcelle communale : 2 500 € HT

Total : 15 300 € HT

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- **d'accepter** l'instauration d'une servitude de passage à pieds et véhicules, ainsi que de réseaux,
 - au profit de la parcelle cadastrée section B n°267 appartenant à M. Jérôme REIBEL
 - et grevant la parcelle communale cadastrée section B n°1301/268
- **De transférer**, jusqu'à échéance du bail actuel, la location de la bande de terrain formant servitude sur la parcelle communale, d'une largeur de 6 m sur une longueur de 80 m (soit 4,80 ares) de M. Hubert Kiennert à M. Jérôme Reibel aux mêmes conditions financières que celles accordées à M. Kiennert
- **Que les frais** résultant de la réalisation de cette servitude (travaux, mise en place du revêtement, frais d'installation des canalisations sur la parcelle, frais d'entretien futurs, frais de notaire et de géomètre ainsi que tous autres frais relatifs à cette opération) seront à la charge du demandeur
- de donner un **accord pour la réalisation** de travaux par la commune sur la voie publique permettant le branchement des réseaux au droit de la parcelle communale pour un montant de 15 300 € HT, moyennant que ces travaux ne soient entrepris que lorsque le gros oeuvre de la construction de M. REIBEL sera achevé.
- **D'autoriser** le Maire à signer tous les actes à intervenir.

Adopté par 11 voix pour et 3 abstentions.

7/ Administration

La commune doit répondre à un questionnaire de la DDT concernant ses démarches en matière d'**accessibilité** des bâtiments et de la voirie. La commune ne compte que des établissements de 5ème catégorie, non visés par l'obligation de diagnostic, mais la commission propose d'en faire établir pour la mairie et le Club House. L'église pourrait également être intégrée dans le diagnostic sous réserve de l'accord du Conseil de Fabrique (leur en parler lors de la prochaine réunion). 2 devis sont actuellement en cours de négociation.

Numérisation du réseau d'éclairage public : ECOTRAL va faire une proposition à la COCOBEN.

8/ Budget prévisionnel

Écoles : demandes à soumettre à la commission finances :

- rafraîchissement des peintures (régie) et remise aux normes des prises électriques de la BCD de l'école élémentaire (faite, il y avait en fait assez de prises. Attention à vérifier l'opportunité des demandes de travaux des écoles et à rentabiliser les matériels et compétences en régie).
- Ponçage et vitrification du parquet d'une ou de deux salles de classe de l'école élémentaire
- Rafraîchissement des peintures de la classe MS-GS de l'école maternelle

Réparation du mur de la salle du CPI : **la commission propose l'adoption du devis de Germain Goerger pour un montant de 299,00 €**. A l'avenir il faudra systématiquement vérifier l'état de la salle après chaque location.

Achat d'un échafaudage roulant pour 2 562 € HT chez DISTEL (avec vérification annuelle incluse).

10/ Divers

- La consommation d'électricité liée à l'éclairage public est en baisse (source ES).
- Le débit internet de l'école élémentaire et de la mairie ont été augmentés.
- La réunion d'inspection sécurité préalable avec ES pour le lotissement sur le terrain SPEHNER (Immovigie) a eu lieu le 26 janvier.
- La pompe du Club House a gelé, malgré la mise en hors gel, l'expert de l'assurance est passé et la pompe a été changée.
- La commission propose au Conseil l'admission de Maurice WEIBEL au sein de la commission urbanisme.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, accepte l'admission de M. Maurice WEIBEL au sein de la commission urbanisme

adopté par 13 voix pour et une abstention (Maurice WEIBEL).

Point de l'ordre du jour N° 3.

Objet : compte-rendu de la commission culturelle du 15 février 2012.

- **Demande de subvention de l'Association de Pêche et de Pisciculture** : Daniel SCHNELL fait part d'une demande de subvention de l'association pour l'achat d'une cuisinière SAUTER, de 20 garnitures avec matériel complémentaire, kit détendeur et Prokit Plus Propane pour un montant global de 1 935,69 €. La commission propose au conseil d'accorder la subvention d'investissement habituelle, **15%** du prix total, soit une **subvention de 290,36 €**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, en l'absence de M. Maurice WEIBEL, conseiller municipal mais aussi président de l'APP, qui se retire pendant les délibérations et le vote,
décide d'octroyer une subvention de 290,36€ à l'APP.

adopté par 13 voix pour.

- **Demande d'aide financière du FC SAND** : l'association a introduit une demande d'aide pour son redémarrage. La commission culturelle propose au conseil municipal de lui allouer la somme de 1000 € afin de pouvoir assurer sereinement le développement de ses futures activités.

Le conseil Municipal,
Souhaitant manifester encore par ce geste son encouragement et son soutien à cette nouvelle association,
après en avoir délibéré,
décide d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1 000,00€ au Football Club de Sand.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Demande de subvention de l'Association Prévention Routière.**
La commission culturelle, vu la demande introduite par l'Association de Prévention Routière, propose au conseil d'allouer la subvention de fonctionnement habituelle en la matière, soit 30 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide d'octroyer une subvention de 30 € à l'Association de Prévention Routière.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Demande de subvention des Restos du Coeur.**
La commission culturelle, vu la demande introduite par l'Association des Restos du Coeur, propose au conseil d'allouer la subvention de fonctionnement habituelle en la matière, soit 30 €.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré,
décide d'octroyer une subvention de 30 € à l'Association des Restos du Coeur.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- La commission a également reçu des demandes de subventions de :
 - l'Association des élus d'Alsace pour la promotion de la langue et de la culture alsacienne,
 - l'Association des parents d'élèves bilingues,
 - la lutte contre le SIDALe conseil ne donne pas suite à ces demandes.

- **Fixation des prix des maisons fleuries** : Daniel SCHNELL fait savoir que la remise des prix des maisons fleuries 2012 aura lieu le 27 avril 2012 à 20h au CPI. La soirée sera animée par la FREDON Alsace, partenaire de la commune dans la démarche de réduction de l'usage de produits phytosanitaires (coût de l'animation 259 €).

La commission culture propose de fixer les prix, pour un total de **485 €**, ainsi décomposés :

- 1er prix : 60 €
- 2ème prix : 50 €
- 3ème prix : 45 €
- 4ème prix : 40 €
- 5ème prix : 30 €
- 6ème au 15ème prix : 20 €
- 16ème au 20ème prix : 10 €
- prix balcon fleuri : 10 €

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Demande de subvention Sabrina MOTTE** : Daniel SCHNELL fait savoir que Mlle Sabrina MOTTE, lycéenne au lycée des métiers Charles de Gaulle de Pulversheim et pompier volontaire de la commune de Sand, a introduit une demande de subvention pour un séjour à caractère pédagogique à Morillon de 5 jours au mois de mai 2012.
La commission propose au conseil de verser la somme habituelle en la matière, c'est à dire 5 €/jour soit 5€ x 5 jours = **25 €**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de **25 € à Mlle Sabrina MOTTE** sur présentation des pièces justificatives justifiant le déplacement.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 4.

Objet : compte-rendu du conseil municipal transfrontalier du 7 février 2012.

Le conseil municipal approuve le compte-rendu dont copie a été envoyée à tous les membres.
La sortie commune aura lieu le 12 mai à Gamsheim, départ devant la mairie à 10 heures.

Point de l'ordre du jour N° 5.

Objet : conseil municipal de enfants : résultat des élections.

Classement	Nom - prénom	Nombre de voix
1	HEINTZ Maéva	49
2	LLEDO Joé	40
3	HULAUX Mayol	34
4	BOURBIER Erwan	33
suppléant	BOOTZ Chloé	15

L'installation du nouveau conseil aura lieu le 24 mars à 10 h et la première réunion le 21 avril.

Point de l'ordre du jour N° 6.

Objet : création d'un poste d'agent technique en Contrat Unique d'Insertion.

Le Maire fait savoir qu'il devient nécessaire de procéder à un recrutement pour les services

techniques, en raison notamment des restrictions imposées à M. Hubert GOERGER suite à sa maladie professionnelle. Il propose de créer un poste d'adjoint technique dans le cadre du dispositif Contrat unique d'insertion - Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CUI-CAE), à compter du 1er avril 2012. Ce contrat est un contrat aidé réservé à certains employeurs, en particulier les collectivités et établissements publics territoriaux, qui s'adresse aux personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.

le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **décide** de créer un poste d'adjoint technique de 2ème classe dans le cadre du dispositif « contrat unique d'insertion »,
- **précise** que ce contrat sera d'une durée initiale de 12 mois renouvelable expressément, dans la limite de 24 mois, après renouvellement de la convention,
- **précise** que la durée du travail est fixée à 20 heures par semaine,
- **indique** que sa rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC horaire, multiplié par le nombre d'heures de travail,
- **autorise** Monsieur le Maire à mettre en oeuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Pôle emploi pour ce recrutement.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 7.

Objet : Programme de formations pour élus.

Le formulaire de recensement des besoins de formation envoyé par l'IPAG et l'ENGEES sera transmis au conseil par mail, merci à chacun de faire remonter ses souhaits au secrétariat.

Point de l'ordre du jour N° 8.

Objet : indemnité stagiaire.

Le Maire rappelle que le secrétariat de la mairie a accueilli Monsieur Gaëtan SCHMITT pour un stage de 40 jours du 26 octobre 2011 au 8 février 2012. Son implication et son efficacité, ainsi que les compétences particulières que lui confèrent son statut d'étudiant en licence Pro études territoriales appliquées, en ont fait un élément fort apprécié.

Comme le rappelle la convention liant le stagiaire, l'université de Strasbourg et la mairie, tout stage d'une durée au moins égale à 40 jours fait obligatoirement l'objet, selon le décret 2009-885 du 21 juillet 2009, d'une gratification horaire égale à 12,5% du plafond de la sécurité sociale.

L'arrêté du 30 décembre 2011 portant fixation du plafond 2012 fixe à 23 € de l'heure ce plafond.

La gratification de M. SCHMITT sera donc de :

$$23€ \times 12,5\% = 2,87 \text{ € de l'heure}$$

$$2,87 \text{ €} \times 7\text{h} \times 40 \text{ jours} = \underline{\underline{803,60 \text{ €}}}$$

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 9.

Objet : versement des subventions accordées au collège de Benfeld et au lycée d'Erstein.

- **Demande de subvention du Collège Robert Schuman de Benfeld** : Daniel SCHNELL fait savoir que le collège a introduit une demande de subvention pour une classe de neige à Longevilles Mont d'Or de 7 enfants de notre commune du lundi 9 au vendredi 13 janvier 2012.

La commission propose au conseil de verser la somme habituelle en la matière, c'est à dire 5 €/jour et par enfant soit **25 € par enfant**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de **25 €** aux enfants de la commune de Sand, scolarisés au collège Robert Schuman de Benfeld et ayant participé à cette classe de neige :

- GEBHARDT Gauhtier
- HAMADI Ishac
- HULAUX Baptiste
- HULAUX Camille
- KLOSZEWSKI Cécile
- KOPFF Aurélie
- REIHOLD Amaury

Adopté à l'unanimité des membres présents.

- **Demande de subvention du Lycée Marguerite Yourcenar d'Erstein** : Daniel SCHNELL fait savoir que le lycée a introduit une demande de subvention pour une classe de ski à Carroze d'Araches de 5 enfants de notre commune du dimanche 8 au vendredi 13 janvier 2012 (Emma MESINI, Pauline PARRA, Alexis BONNEFOY, Loïc GOERUNG, Victor HERFELD).

La commission propose au conseil de verser la somme habituelle en la matière, c'est à dire 5 €/jour et par enfant soit 5€ x 6 jours x 5 enfants = **150 €**.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'octroyer une subvention de **150 €** au lycée Marguerite Yourcenar d'Erstein en demandant de la déduire de la contribution des familles concernées.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 10.

Objet : Convention entre le FC SAND et la mairie pour l'installation de la tondeuse à gazon.

Monsieur le Maire fait savoir que suite à la dissolution de l'AS SAND et à la reprise de ses activités par le FC SAND, il est nécessaire de formaliser la mise à disposition de la tondeuse avec la nouvelle association. Y est notamment précisé le lieu de stockage de l'engin.

Le conseil, après en avoir délibéré,

autorise le Maire à signer la convention de mise à disposition de la tondeuse à gazon avec l'AS SAND.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 11.

Objet : CNAS : mise en place de la charte de l'action sociale.

Dans le cadre de la mise en place de la charte de l'action sociale du CNAS (Comité National d'Action Social), les communes doivent désigner :

- un correspondant,
- un délégué du personnel,
- un délégué élu.

Les délégués sont notamment amenés à participer à la vie des instances et à relayer l'information ascendante et descendante, ils assurent une fonction d'interface avec le correspondant, dont le rôle est plus opérationnel, et promeuvent le CNAS auprès des agents. Ils sont destinataires des bilans périodiques du CNAS.

Lors de la réunion du personnel du 1er février, Anne EIBEL a souhaité devenir correspondant et Simone FUND délégué du personnel. Il faut maintenant désigner un délégué parmi les élus.

M. Jean-Paul BRUGGER se porte candidat.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de nommer M. Jean-Paul BRUGGER délégué des élus auprès du CNAS

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Point de l'ordre du jour N° 12.

Objet : Recrutement de personnel contractuel pour besoin exceptionnel.

Le Maire fait savoir qu'en raison de l'absence de Hubert GOERGER et devant l'ampleur du travail de plantation de ces prochaines semaines, il serait souhaitable de procéder à un recrutement pour besoin exceptionnel.

Le Maire propose de recruter Kevin KOHLER pour 2 semaines, à 35 heures par semaines.

Le conseil municipal après en avoir délibéré, décide de procéder au recrutement de Monsieur Kevin KOHLER pour une durée de 2 semaines, du 21 mars au 4 avril 2012.

adopté par 13 voix pour et une abstention.

Point de l'ordre du jour N° 13.

Objet : Contrat de maîtrise d'oeuvre pour la réalisation d'une aire phytosanitaire.

Le Maire rappelle que le conseil a délibéré pour confier la maîtrise d'oeuvre de la réalisation d'une aire de traitement phytosanitaire à l'Agence Francis THIEFAINE (AFT), s'accordant sur un taux de 9% des travaux. Le contrat initial ne donnait cependant pas de chiffrage de ces travaux, laissant le montant de l'AMO inconnu et entraînant le rejet d'un premier mandat par la Trésorerie de Benfeld.

Il est donc nécessaire de délibérer à nouveau en précisant bien le montant de ces honoraires, ainsi déterminés :

- coût de la réalisation : 93 000 € HT
- taux de rémunération du maître d'oeuvre : 9 %
- montant des honoraires : 8 370 € HT

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide de confier la maîtrise d'oeuvre de la réalisation d'une aire de traitement phytosanitaire à AFT pour un montant des honoraires de **8 370 € HT.**

**Adopté à l'unanimité des membres présents
moins 1 abstention (Jean-Luc GOERGER, membre de l'AF).**

Sur ce dossier, Monsieur le Maire explique qu'en tant que maître d'ouvrage, la commune avancera les frais de cette opération qui seront ensuite refacturés à l'Association Foncière, déduction faite de la contribution de l'Agence de l'Eau Rhin Meuse à l'opération. Celle-ci a introduit une demande de participation de la commune pour un montant de 15 000 € HT. M. le Maire souhaite que les communes de Nordhouse et Wittisheim, lancées sur le même projet, soient contactées pour connaître la part de leur participation et le nombre d'agriculteurs concernés.

La décision concernant le montant pris en charge par la commune dans l'opération sera prise au prochain conseil municipal.

Point de l'ordre du jour N° 14.

Objet : Divers

- Le **SDEA offre 3 carafes** à la commune et propose d'en acquérir d'autres à 5 € pièce. Le conseil propose d'en prendre 3 de plus.

- Dates à retenir :

- samedi 10 mars, 14 h, cours de taille de fruitiers, RV devant le cimetière
- lundi 12 mars 20h, réunion de l'Association Foncière
- mardi 13 mars 20h, commission Finances
- mercredi 14 mars 20h, commission Agriculture
- vendredi 16 mars 14h30, Temps Libre
- samedi 17 mars, tournoi de belote (Club House)
- samedi 24 mars 10h installation du conseil municipal des enfants
- mardi 27 mars 19h30 réunion préparation Sandimètre
- mardi 27 mars 14h première sortie vélo de l'année avec des touristes de l'Office de Tourisme
- jeudi 29 mars conseil de communauté
- vendredi 30 mars 19h30 conseil d'école commune
- mardi 3 avril 20h, conseil municipal (ODJ : compte administratif, budget, état de prévision des coupes, charges locatives, planning des bureaux de vote Présidentielles et Législatives)
- samedi 14 avril, Ochterputz
- samedi 21 avril, conseil municipal des enfants.

La séance est levée à 22h10